

COMMUNE DE NEFFIES

Budgets primitifs 2018 – Note explicative de synthèse

Pour 2018 le conseil municipal ne votera que le budget communal car au 1^{er} janvier le budget du SPEA a été transféré à la communauté de communes des Avants Monts.

Budget 2018 : fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent au total 898 860.99 euros et se décomposent comme suit :

- Recettes fiscales chapitre 73 : 463050 euros soit 51.51%
- Les dotations chapitre 74 : 218731 euros soit 24.33%
- Les produits de service chapitre 70 : 45351 euros soit 5.04%
- Autres chapitres 002, 013, 75, 76 : 171528 euros soit 19.00%

Le produit des impôts ménage, taxe foncière et taxe d'habitation s'élève à 388305 euros, son évolution s'explique par l'augmentation des bases d'imposition à hauteur de 1.29 % pour la taxe d'habitation et 1.23% pour le foncier. La municipalité fait pour sa part le choix de laisser les taux d'imposition inchangés.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles quant à elles se répartissent de la façon suivante :

- Charges à caractère général chapitre 011 : 225100 euros soit 25.04%
- Charges de personnel chapitre 012 : 378400 euros soit 42.09%
- Atténuation de produits chapitre 014 : 13000 euros soit 1.44%
- Autres charges de gestion courante chapitre 65 : 98882 euros soit 11.00%
- Charges financières intérêts d'emprunts chapitre 66 : 31000 euros soit 3.44%
- Charges exceptionnelles chapitres 22, 23, 42 : 152478 euros soit 16.96%
-

Le poste de charges le plus important est celui des charges de personnel sa répartition s'établit comme suit :

- Police pluri-communale : 52000 euros soit 13.74%
- Personnel technique : 2 agents titulaires à temps complet
- Personnel administratif : 2 agents titulaires temps complet + 1 personnel non titulaire 20h
- Personnel affecté aux écoles : 3 agents titulaires à temps non complet + 1 équivalent agent non titulaire à temps complet.

Comparativement au début des années 2000 la charge de personnel a vu sa structure sensiblement évoluer. En effet la police pluri-communale représente aujourd'hui une part non négligeable alors qu'elle était inexistante en début de mandat, il faudrait y rajouter les frais liés aux investissements en matériel de vidéosurveillance pour avoir une idée complète de la charge qui pèse désormais sur la commune pour remplir ses obligations dans ce domaine.

En contrepartie le personnel administratif diminue du fait de certains transferts de compétence vers la communauté de commune. Dernier point le retour à la semaine de quatre jours entraîne lui aussi une petite diminution des personnels affectés à l'école et à l'accueil périscolaire.

Pour les années à venir la commune devra surveiller attentivement ce poste pour le maintenir à un niveau raisonnable afin de ne pas limiter en retour ses capacités d'investissement.

La charge financière a été volontairement augmentée ce pour plusieurs raisons :

- Dans un premier temps la nécessité de financer des projets sous convention avec le département pour les entrées de village route de Caux et de Roujan afin de les sécuriser suite au passage des bus se rendant au collège de Roujan.
- D'autre part la commune a souhaité profiter des taux d'intérêt particulièrement bas et irriguer ainsi ses investissements sur une durée de dix ans au moins
- Il faut noter enfin que la charge de l'emprunt se répartit sur trois prêts dont deux s'achèveront en 2026, ce qui permettra à la commune de retrouver des ratios correspondant à sa strate de collectivité. Nous sommes bien conscients que le levier du crédit ne pourra pas être à nouveau utilisé d'ici à cette date.

Il est à noter qu'en 2018 la subvention de fonctionnement accordée au CCAS passe de 38 ke à 12 ke.

Budget 2018 : investissement

Outre le reste à réaliser de la route de Caux et du projet de l'église, trois projets majeurs composent notre section investissement, la poursuite des travaux sur l'église avec la réhabilitation du clocher, la convention avec le département pour la rénovation de l'entrée route de Roujan et l'enfouissement des réseaux en partenariat avec Hérault énergie, et enfin la mise en place des caméras de vidéosurveillance.

Dans la section dépenses le remboursement de la dette en capital représente 86000 euros.

La section investissement s'équilibre à hauteur de 1 602 740 euros, pour financer les dépenses citées ci-dessus les recettes proviennent :

- Solde d'investissement reporté : 596 320 euros soit 37.20%
- Subventions : 644 441 euros soit 40.20 %
 - Dotations fonds et réserves diverses : 362 500 euros soit 22.58%

Budget annexe du CCAS :

Ce budget du centre communal d'action sociale s'équilibre cette année à 69700 euros.

Les dépenses sont composées :

- Charges à caractère général (achat des repas, achats jeux, cadeaux de Noël et cotisations aux organismes de formation) : 33200 euros soit 47.63%
- Charges de personnel : 31100 euros soit 44.61%
- Autres charges dont adhésion CCAS de Roujan : 5400 euros soit 7.74%

Les recettes quant à elles proviennent :

- Vente des repas et accueil ALP : 28300 euros soit 40.60%
- Dotations et participations (caf , commune) : 31494 euros soit 45.18%
- Excédent antérieur reporté : 9855 euros soit 14.13%